



Procès-Verbal du Conseil Municipal

23 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la grande salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 1

Date de convocation

17/02/2021

Présents : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, DUBOUCHET Philippe, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, KARATAS Aylin, EXCOFFIER Lionnel, MARTINET Sylvain,

Représentés : DECRUY Marie-Hélène qui a donné pouvoir à MUGNIER Joseph

Excusé(s) : LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : JACQUET Brigitte

Madame le Maire, demande s'il est possible d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- poste d'ATSEM

- augmentation de la contribution financière communale au SIGETA – Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil

Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Maire et Informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429620A0041	Rénovation annexe	abrogée
DP 07429620A0045	Clôture	accordée le 18/01/2021
DP 07429620A0046	Division de terrain	refusée le 21/01/2021
DP 07429621A0001	Piscine + local	refusée le 21/01/2021
DP 07429620A0044	Piscine + abri	accordée le 22/01/2021
DP 07429620A0047	Piscine + local	accordée le 05/02/2021

DP 07429621A0003	Piscine + local	accordée le 11/02/2021
PC07429616A0005-M01	Rajout d'une fenêtre	accordé le 08/01/2021
PC074296A0007	Maison individuelle	accordé le 04/02/2021

2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie

BÂTIMENTS

1) Eglise :

Suite au démontage de l'échafaudage, une reprise de crépis doit être fait. Les entreprises doivent intervenir en avril.

Concernant les travaux intérieurs, la convention avec la CCG a été signée et la consultation pour le choix de l'AMO a été lancée aujourd'hui même avec la publication de l'annonce.

2) Ecoles : les alarmes anti-intrusion ont été mises en place.

VOIRIE

Il est constaté un réel problème de circulation et surtout de vitesse dans le village. Afin de trouver une solution pour la réduire, lundi 1^{er} mars est prévu un rendez-vous avec le responsable de la voirie au niveau du Département.

Il est proposé de mettre une réglementation de voirie pour les entreprises lorsqu'elles interviennent sur la Commune afin de respecter certaines règles.

RESEAUX

1) Il a été fait un tour des fossés afin de déterminer ceux qui sont à nettoyer.

2) DECI : Défense Extérieur Contre l'Incendie

L'article L.2213-32 du CGCT crée la Police Administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire.

La DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

La DECI va permettre :

- de visualiser les PI répertoriés sur la Commune,
- Connaître le statut opérationnel des PI,
- saisir les contrôles techniques des PI,
- pendre connaissance des anomalies relevées lors des reconnaissances opérationnelles réalisées.

Il est donc convenu de signer une convention avec le Service Départemental Incendie et de Secours de la Haute-Savoie pour l'accompagnement de la mise en place de la DECI.

3 - Délibérations

3.1 Exonération de loyers :

Madame Le Maire, expose la demande de Monsieur DOLLEY, gérant de l'Auberge Communale, un remboursement de ces loyers pour les mois de novembre et décembre et une exonération pour les loyers de janvier et février, suite au confinement décidé par le Gouvernement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à (12 voix contres – 1 voix pour et 2 abstentions)

VOTE contre la demande de Monsieur DOLLEY.

3.2 Convention de mise à disposition d'un terrain communal pendant la construction de l'antenne Free

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de la société FREE MOBILE d'utiliser le terrain B 1461, propriété de la commune situé au-dessus du cimetière, afin d'entreposer son matériel de chantier et l'hélicoptère pendant la durée des travaux d'installation de l'antenne FREE sur le terrain cadastré B 377.

La mise à disposition de cette parcelle est formalisée par une convention avec la société FREE MOBILE. Madame le maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (13 voix pour et 2 contres)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la société FREE MOBILE précisant les modalités de mise à disposition de la parcelle B 1461. La convention est annexée à la présente délibération.

3.3 Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

En application de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 et du Code de la Sécurité Intérieure article L723-11(V) relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de cette convention, l'employeur autorise le sapeur-pompier volontaire à s'absenter pour participer aux actions de formation. La formation des SPV comprend la formation initiale, la formation continue, la formation de spécialité et la formation d'adaptation aux risques locaux.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la convention à signer avec le SDIS 74 et fixe le nombre de jours pour l'année civile dédiés aux formations.

ACCEPTE la convention présentée entre le SDIS 74 et la Commune.

FIXE nombre de jours pour l'année civile dédiés aux formations à 5 jours par an.

3.4 Tableau des effectifs – poste d'ATSEM

Madame SAXOD Mélanie, deuxième adjointe en charge de la jeunesse explique qu'il est nécessaire de maintenir le poste d'ASTEM à plein temps.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maintien du poste d'ATSEM à plein temps.

3.5 Augmentation de la contribution financière communale au SIGETA

Madame Le Maire, expose les mesures budgétaires prévues par le SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil) pour l'année 2021. Le Président propose pour faire face aux obligations légales, propose de fixer la contribution des Collectivités adhérentes du SIGETA à 7.00 € par habitant (le calcul s'effectuant sur la dernière population DGF connue transmise par la Préfecture, celui-ci sera réévalué lors de la parution de la population DGF 2021).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à (13 voix contres –et 2 abstentions)

VOTE contre le montant fixé à 7.00 € de la contribution communale au SIGETA.

4 - Divers

A) Création d'une commission d'appels d'offres :

Pierre LAUREAU
Lionel EXCOFFIER
Philippe DUPRAZ
Philippe DUBOUCHET
Joseph MUGNIER
Jérôme GUILLERMET
Laurence NOVO PEREZ
Joëlle LAVOREL

B) Communauté de Communes du Genevois :

Commission Sociale

La CCG demande que la Commune de Vers soit représentée dans son groupe de travail concernant le futur programme local de l'habitat, Madame Joëlle LAVOREL se propose de représenter la Commune.

Commission Crèche

70 places vont être créées pour un montant de 1 900 000.00 € sur les communes d'Archamps, Saint-Julien-en-Genevois et Présilly.

la date du prochain Conseil Municipal est le 23 mars 2021 à 20h00.

Fin de la séance 22h00